Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 091-219104346-20260922-2026_72-DE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

☎ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 22 septembre 2026

Délibération n° 2026-72

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nombre de membres
En exercice :35
Votants : 35

Date de convocation : 16/09/2026

Pour : 28
Contre : 5
Abstentions : 2

Publiée le :

L'An deux mille vingt-six, le 22 septembre à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBOUC, Laurence BENEDETTI, Didier CHARNET, Vanessa MALONGA, Elisabeth ROLANDO, Sébastien LEGALL, Dominique DESCHAMPS, Florent BEURDELEY, Alain BOUILLE, François CHAMPON, Isabelle MALLET, Stéphane GUENVER, Thierry PLATTARD, Isabelle DA SILVA, Virginie BUISSON, Bruno SIWATALA, Sylvie DA PAIXAO, Gwladys ALBERTINI, Noël SANTI, Malgorzata JOZEFKO, Julie UDRON, Ilyes EL BERMIL, Jean-Michel BRUN, Erik VILLEGER, Marie-Claire ARASA, Garrel NOUPEU CAUDOUX, Maëva SILVA, Karine DUMONT, Tariq AIT MOHAMED

Excusés représentés : Augustin DUMAS pouvoir à Marianne DURANTON, Amine BELALA pouvoir à Florence LEBOUC, Fernando MAGALHAES pouvoir à Isabelle MALLET, Océane PION pouvoir à Didier CHARNET, Lucas DARIUS pouvoir à Laurence BENEDETTI,

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Florent BEURDELEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : IMPLANTATION D'UNE MICRO CRECHE PRIVEE AU SEIN DU NOUVEAU LOTISSEMENT « LE CLOS D'HARNONCOURT »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

Considérant la volonté de la Ville de Morsang-sur-Orge de favoriser une offre d'accueil diversifiée et complémentaire aux structures municipales,

Considérant que, lors de l'élaboration du projet du lotissement « Le Clos d'Harnoncourt », il avait été prévu un local destiné à accueillir une micro-crèche permettant ainsi de répondre à toutes les fonctionnalités attendues pour ce type d'activité ;

Considérant le projet d'implantation d'une micro-crèche privée porté par **Mme GOMA Nycia** au sein de ce lotissement, situé route de Corbeil à Morsang-sur-Orge ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 091-219104346-20260922-2026_72-DE

Considérant que la Ville souhaite favoriser les échanges et la convivialité entre les parents de la petite enfance, notamment dans le cadre des manifestations et actions municipales ;

Considérant que ce projet relève d'une initiative privée, sans participation financière de la Ville ;

DÉLIBÈRE et

APPROUVE l'implantation d'une micro-crèche privée, portée par **Mme GOMA Nycia**, au sein du nouveau lotissement « Le Clos d'Harnoncourt ».

PREND ACTE de la complémentarité de ce projet avec l'offre d'accueil existante sur le territoire communal.

PRECISE que l'ouverture et le fonctionnement de la micro-crèche restent soumis à l'obtention de l'ensemble des autorisations et avis réglementaires nécessaires, notamment auprès des services compétents du Département.

PRECISE que la présente délibération ne vaut ni autorisation d'ouverture de l'établissement, ni engagement financier de la Ville. Le financement et le fonctionnement de la micro-crèche relèvent de la responsabilité du gestionnaire.

AUTORISE Madame le Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

MAIRIE DE MORSANG-SUR-ORGE (ESSONNE)

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale